

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
RETRAIT DE DOCUMENTS
AUTORISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Christine ARGELES, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2112-1,

CONSIDERANT :

- Que seuls « les documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques » font partie du domaine public.
- Que les autres ouvrages sont aliénables, et peuvent donc être jetés, cédés ou vendus.
- Que la bibliothèque municipale de ROUEN, dans le cadre de l'actualisation et de la gestion dynamique de ses collections, est régulièrement amenée à procéder au tri des documents qu'elles contiennent.
- Que cette opération, appelée désherbage, est indispensable à l'adaptation des collections aux attentes des usagers des bibliothèques.
- Que la bibliothèque participe régulièrement à des manifestations afin de promouvoir la lecture publique.
- Qu'elle souhaite pouvoir permettre l'accès au livre et la lecture au public qui en est éloigné par l'intermédiaire de don de livres désherbés lors de ces manifestations.

APRES EN AVOIR DELIBERE :


1.- autorise le déclasséement ou l'aliénation des documents désherbés, dont la liste précise est établie et conservée à la bibliothèque sous forme de fichiers informatiques.

2.- autorise la cession des documents déclassés à titre gratuit à une ou à des structures reconnue(s) pour leur action dans le domaine de la lecture ou de l'action socio-culturelle ou éducative, mais aussi à des publics éloignés de la lecture publique lors de manifestations, soit la vente au profit de particuliers, et, pour les documents obsolètes ou détériorés, soit le don à un organisme qui assure la destruction pour récupération du papier, soit la mise au recyclage.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois, et an susdits.

p. extrait conforme
p. LE MAIRE DE ROUEN,
par délégation,

suivent les signatures,


Armande BRCELÈS
Adjointe au Maire

Rouen le 9 OCT. 2015
Affichage le 9 OCT. 2015